

ANNEXE : TABLEAU DES ASTREINTES FINANCIERES EN CAS D'INFRACTION AU CODE DE L'URBANISME

INFRACTIONS AUX REGLES DE FORME (exécution de travaux non autorisés par un permis de construire)							
CONSTRUCTIONS NOUVELLES							
Elément factuel	Article	Numéro Natif	Montant journalier de l'astreinte	Montant mensuel potentiel (sur la base de 30 jours)	Montant annuel potentiel (sur la base de 365 jrs/an)	Proposition Conseil	
Construction supérieure à 20 m ² d'une hauteur inférieure ou égale à 12 mètres	R.421-1	341	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €		
Construction supérieure à 5 m ² et d'une hauteur supérieure à 12 mètres	R.421-1	341	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €		
Construction d'une piscine dont le bassin est supérieur à 100 m ²	R.421-1	341	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €		
Construction d'une serre dont la hauteur est supérieure à 4 mètres ou d'une surface supérieure à 2 000m ²	R.421-1	341	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €		
Fosse nécessaire à une activité agricole dont le bassin est supérieur à 100 m ²	R.421-1	341	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €		
TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES							
Création d'une extension de moins de 20 m ² (ou moins de 40 m ² en zone U du PLU si le seuil du recours à l'architecte est atteint)	R.421-14 a)	341	40,00 €	1 200,00 €	14 600,00 €		
Changement de destination entre les différentes destinations et sous-destinations avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment	R.421-145 c)	341	20,00 €	600,00 €	7 300,00 €		

INFRACTIONS AUX REGLES DE FORME (exécution de travaux non autorisés dans le cadre d'une déclaration préalable)

CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Élément factuel	Article	Numéro Natif	Montant journalier de l'astreinte	Montant mensuel potentiel (sur la base de 30 jours)	Montant annuel potentiel (sur la base de 365 jrs/an)	Proposition Conseil
Construction comprise entre 5 et 20 m ²	R.421-9)	5969	10,00	300,00	3 650,00	
Construction inférieure à 5 m ² mais d'une hauteur supérieure à 12 mètres	R.421-9 c)	5969	20,00	600,00	7 300,00	
Edification d'une clôture inférieure à 2m	R.421-2f)	5969	7,00	210,00	2 555,00	
	R.421-12					
Edification d'un mur de clôture supérieure ou égale à 2 mètres	R.421-9 e)	5969	10,00	300,00	3 650,00	
Construction d'une piscine extérieure de moins de 100 m ²	R.421-9 f)	5969	10,00	300,00	3 650,00	
Construction d'une piscine couverte (couverture supérieure à 1,80 m) de moins de 10 m ²	R.421-11 II d)	5969	10,00	300,00	3 650,00	
Construction d'une serre d'une hauteur comprise entre 1,80 et 4 mètres d'une surface inférieure à 2 000 m ²	R.421-9g	5969	40,00	1 200,00	14 600,00	
Fosses nécessaires à l'activité agricole d'une surface comprise entre 10 et 100 m ²	R.421-9 i)	5969	40,00	1 200,00	14 600,00	

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Elément factuel	Article	Numéro Natif	Montant journalier de l'astreinte	Montant mensuel potentiel (sur la base de 30 jours)	Montant annuel potentiel (sur la base de 365 jrs/an)	Proposition Conseil
Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment	R.421-17 a)	5969	3,00 €	90,00 €	1 095,00 €	
Changement de destination d'un bâtiment existant	R.421-17 b)	5969	10,00 €	300,00 €	3 650,00 €	
Travaux sur un élément du PLU identifié comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique	R.421-17 d)	5969	20,00 €	600,00 €	7 300,00 €	
Extension comprise entre 5 et 20 m ² (40m ² si les seuils de recours à l'architecte ne sont pas atteints)	R.421-17 f)	5969	10,00 €	300,00 €	3 650,00 €	
Transformation d'une surface close de plus de 5 m ² en surface de plancher	R.421-17 g)	5969	5,00 €	150,00 €	1 825,00 €	

INFRACTIONS AUX REGLES DE FORME (exécution irrégulière de travaux soumis à déclaration préalable)

TRAVAUX INSTALLATIONS AMENAGEMENTS

Elément factuel	Article	Numéro Natif	Montant journalier de l'astreinte	Montant mensuel potentiel (sur la base de 30 jours)	Montant annuel potentiel (sur la base de 365 jrs/an)	Proposition Conseil
Création d'un lotissement	R.421-19 a) et R.421-23 a)	26966	100,00 €	3 000,00 €	25 000,00 €	
Implantation irrégulière d'une habitation légère de loisirs en dehors des emplacements autorisés	R.111-40 – R.421-1 – R.421-9 a)	6834	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €	
Implantation irrégulière d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs	R.421-23 j)	32259	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €	
Implantation irrégulière de caravane pendant plus de trois mois par an	L.421-4 – R.421-23 d)	6813	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €	
Aménagement de parc d'attraction ou d'aire de jeux et de sports non autorisé par un permis d'aménager	R.421-19 h)	23030	100,00 €	3 000,00 €	25 000,00 €	
Réalisation irrégulière d'affouillement ou d'exhaussement du sol	R.421-19 k) – R.421-23 f)	32032	20,00 €	600,00 €	7 300,00 €	
Réalisation irrégulière de travaux modifiant ou supprimant un élément protégé par un motif d'ordre culturel, architectural, écologique, patrimonial ou paysager	L.151-19 et 23 – L.111-22 – R.421-23 h) i)	23033	20,00 €	600,00 €	7 300,00 €	

INFRACTIONS AUX REGLES DE FONDS

Elément factuel	Article	Numéro Natif	Montant journalier de l'astreinte	Montant mensuel potentiel (sur la base de 30 jours)	Montant annuel potentiel (sur la base de 365 jrs/an)	Proposition Conseil
Infraction aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme	L.610-1 – L.152-1	4572 (25031 si personne morale)	30,00 €	900,00 €	10 950,00 €	
Réalisation en dehors des espaces urbanisés, de construction ou d'installation au bord d'une route à grande circulation	L.610-1 ; L.111-6 à 10	23021	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €	
Division irrégulière d'une propriété foncière soumise à déclaration préalable	L.610-1 ; L.421-4 ; R.421-23 b)	23022	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €	
Coupe et abattage d'arbre irrégulier soumis à déclaration préalable – espace boisé classé, ou bois, forêt, parc	L.610-1 ; L.421-4 ; R.421-23	4400	20,00 €	600,00 €	7 300,00 €	
Installation d'une caravane dans un espace boisé classé	L.610-1 ; L.111-25 ; R.111-48	6831	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €	
Installation d'une résidence mobile de loisirs en dehors des emplacements autorisés	R.111-42	26482	65,00 €	1 950,00 €	23 725,00 €	

AUTRES INFRACTIONS

Elément factuel	Article	Numéro Natif	Montant journalier de l'astreinte	Montant mensuel potentiel (sur la base de 30 jours)	Montant annuel potentiel (sur la base de 365 jrs/an)	Proposition Conseil
Obstacle au droit de visite des constructions par les autorités habilitées	L.461-1	4579	150,00 €	4 500,00 €	25 000,00 €	
Vente ou location des terrains compris dans un lotissement sans savoir obtenu un permis d'aménager ou une déclaration préalable	L.442-1 et 3 ; R.421-19 a) ; R.421-23 a)	21968	150,00 €	4 500,00 €	25 000,00 €	

AR Prefecture

086-218602720-20230424-2023_27-DE
Reçu le 25/04/2023
Publié le 25/04/2023